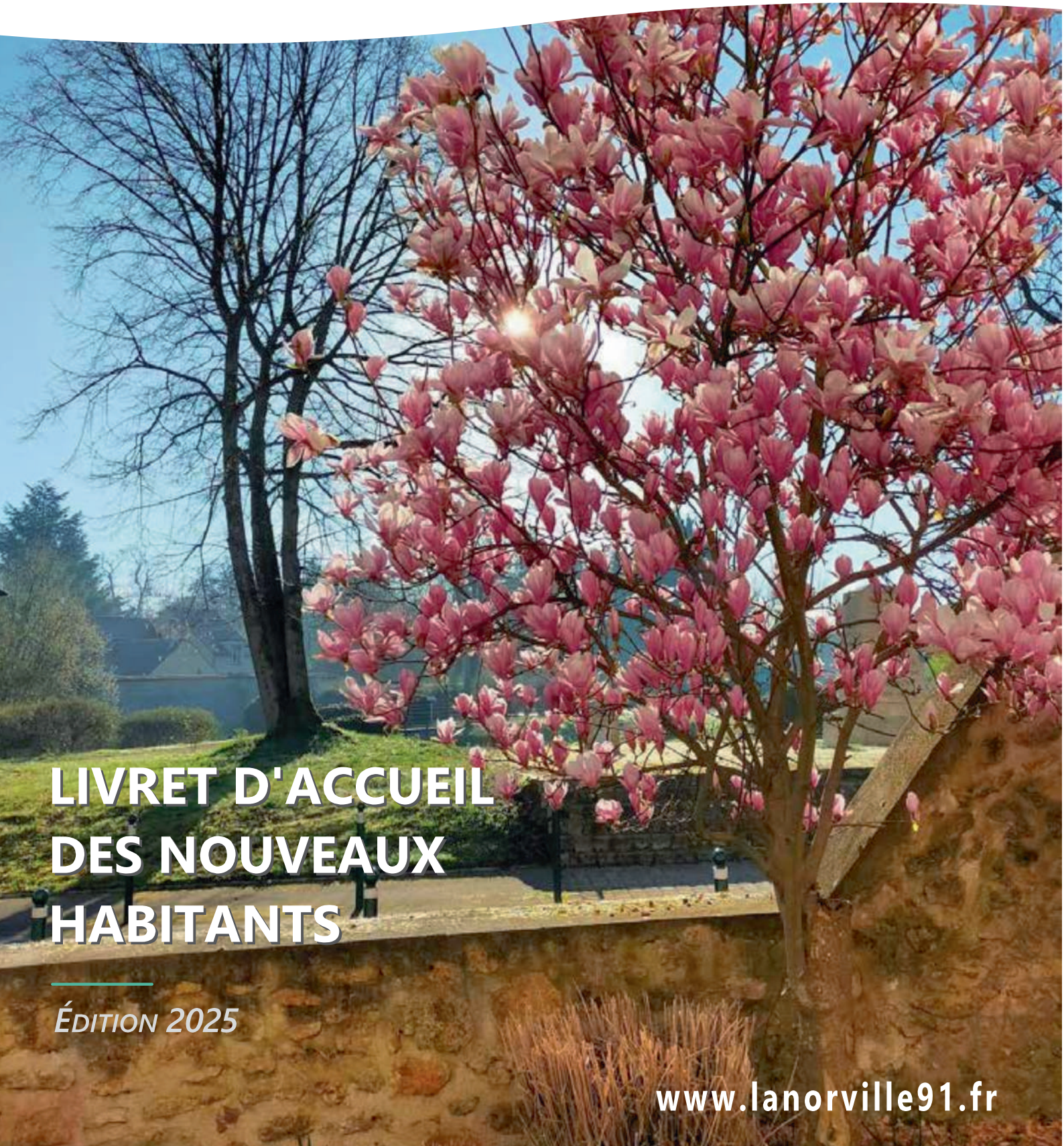
BIENVENUE À La Norville



LIVRET D'ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS

Édition 2025

www.lanorville91.fr



SOMMAIRE

L'équipe municipale ..... 4 - 5
Services municipaux - Pour vous informer 6
La mairie • Accueil, état-civil, passeport / CNI 7
Enfance - jeunesse ..... 8 - 10
Urbanisme 11
Centre communal d'action sociale (CCAS) 12
Service culturel - médiathèque 13
Location salles municipales 14
Loisirs • sport • nature 15
Évènements phares 16
Bien vivre ensemble 17
Ville propre 18
Coeur d'Essonne Agglomération 19

Directeur de la publication : Fabienne Leguicher • Conception : Service communication
Crédits photos : Mairie de La Norville • Pixabay. Mise à jour mars 2025. Ce document est appelé à évoluer. Merci de nous faire part de vos remarques et suggestions : communication@lanorville91.fr.

La Norville



Madame, Monsieur,

Vous avez choisi de vous établir à La Norville, petite ville dont l'identité repose notamment sur la richesse de son environnement naturel et paysager. Notre commune dispose également de nombreuses ressources et équipements que ce livret vous permettra de découvrir.

Commerces et services de proximité, équipements scolaires, culturels et sportifs sont à votre disposition. De plus, la commune est riche d'un tissu associatif très développé et particulièrement investi sur notre territoire.

La qualité de vie et le bien-être de la population se construisent ensemble, avec toutes les forces vives et toutes les personnes qui souhaitent prendre part à l'évolution de leur commune.

C'est pourquoi je vous encourage vivement à vous impliquer dans la vie locale, notamment en participant aux multiples animations que nous vous proposons tout au long de l'année. Ces temps forts de la vie de notre commune sont avant tout des moments conviviaux où nous prenons plaisir à partager tous ensemble !

N'hésitez pas à vous déplacer en mairie. Une équipe d'agents dynamiques se tient à votre disposition pour vous apporter toute l'aide nécessaire dans vos différentes démarches. Ce sera également l'occasion de faire connaissance.

Pour finir, je souhaite vous exprimer, au nom de l'ensemble de mes collègues du Conseil Municipal et en mon nom, la bienvenue dans votre nouvelle commune.

Bienvenue à La Norville !

Fabienne Leguicher
Maire de La Norville

L'ÉQUIPE MUNICIPALE

LES ADJOINTS



Jérémie Klein
1er adjoint en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire



Nathalie Pfeiffer
2ème adjointe en charge de l'environnement, du développement durable et des mobilités



Mathieu Mariolle
3ème adjoint en charge de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse



Audrey DEMEILLEZ
4ème adjointe en charge de la santé, du social et de la solidarité



Pierre-Yves BIRNAUT
5ème adjoint en charge des finances, du développement économique et des partenariats



Clothilde De Cordier Mele
6ème adjointe en charge du logement, de la vie associative et fêtes et cérémonies



Jérôme PFEIFFER
7ème adjoint en charge des travaux et de l'entretien du patrimoine



Delphine GLORON
8ème adjointe en chargé de la culture et de la citoyenneté

Les conseillers municipaux de la majorité



Delphine BATIFOIS
Conseillère déléguée à l'administration générale



Michaël DEMARQUE
Conseiller délégué au budget participatif



Olivia GONCALVES
Conseillère déléguée aux Ainés.



Benoit LABBE
Conseiller délégué à la cybersécurité et à la gestion des données



Philippe LAMIRAULT
Délégué à l'événementiel sportif et caritatif



Jean-Claude POULIN
Conseiller délégué au patrimoine culturel



Malika AWAD BESSAM
Conseillère municipale



Carole BERNARDO
Conseillère municipale



Lise CASTANIA
Conseillère municipale



Odile ROMAIN
Conseillère municipale



Jacques SOULLARD
Conseiller municipal



Martine CORDEAU SOULLARD
Conseillère municipale

Les conseillers municipaux de l'opposition



Thibault BOEUF
Conseiller municipal



Virginie FOUCAULT
Conseillère municipale



Patrick GRESSIER
Conseiller municipal



Lætitia MEIER
Conseillère municipale



David PEREIRA
Conseiller municipal



Emilie TREMBLAY
Conseillère municipale

LES SERVICES MUNICIPAUX

• Accueil - État civil
cimetière - CNI / passeports
Mairie
01 69 26 19 00
etatcivil@lanorville91.fr

• Service scolaire / périscolaire
Mairie
01 69 26 19 06
scolaire@lanorville91.fr

• Service vie associative • location de salles
Mairie
01 69 26 19 00
vieassociative@lanorville91.fr

• Service jeunesse
Mairie / local des jeunes
01 69 26 19 00 / 01 60 81 99 83
jeunesse@lanorville91.fr

• Service culturel
Centre culturel le Marque-p@ge
01 60 90 93 72
culture@lanorville91.fr

• Accueil de loisirs "le Petit prince"
Avenue Anatole France
01 64 90 38 79
lepetitprince@lanorville91.fr

• Secrétariat du maire
Mairie
01 69 26 19 07
secretariatdumaire@lanorville91.fr

• Service urbanisme
Mairie
01 69 26 19 02
urbanisme@lanorville91.fr

• Service communication
Mairie
communication@lanorville91.fr

• Centre communale d'action sociale - ccas
Mairie
01 69 26 19 05
ccas@lanorville91.fr

• Médiathèque le Marque-p@ge
Centre culturel le Marque-p@ge
01 60 83 97 45
mediatheque@lanorville91.fr

• Centre technique municipal
5, allée de la Croix Saint-Claude
01 60 83 62 10
ctm@lanorville91.fr

POUR VOUS INFORMER DES ACTUALITÉS DE LA NORVILLE



Bulletin municipal "Notre Commune"
Distribué directement dans les boîtes aux lettres, ce bulletin paraît trois fois par an *(février, mai et octobre)*.

Application Maires&Citoyens
Réservée aux Norvillois, retrouvez les dernières actualités de la commune.



Site internet : www.lanorville91.fr
Portail de la ville, vous y trouverez des informations pratiques, l'agenda, les démarches à effectuer et l'actualité.

Page Facebook
Vous pourrez retrouver des informations sur la vie locale, des annonces de manifestations mais aussi des infos pratiques...

LA MAIRIE À VOTRE SERVICE

MAIRIE

1, rue Pasteur 91290 La Norville
01 69 26 19 00 etatcivil@lanorville91.fr
www.lanorville91.fr

Horaires d'ouverture

Lundi	8h15 - 12h15 / 13h15 - 17h15
Mardi	8h15 - 12h15 / 13h15 - 17h15
Mercredi	Fermé
Jeudi	8h15 - 12h15 / 13h15 - 17h15
Vendredi	8h15 - 12h15 / 13h15 - 17h15
Samedi	8h15 - 12h15 / Fermé
Dimanche	Fermé



SERVICE ACCUEIL - ÉTAT CIVIL - CIMETIÈRE

01 69 26 19 00 etatcivil@lanorville91.fr
www.lanorville91.fr > démarches

Le **service accueil - état civil - cimetière** vous accompagne dans vos démarches liées notamment à :

- l'état-civil (naissance, mariage, pacs, décès),
- une demande de carte d'identité ou de passeport,
- l'inscription sur les listes électorales,
- la reconnaissance d'un enfant,
- le recensement citoyen,
- l'achat et le renouvellement de concessions funéraires.



Obtenir un passeport et / ou une carte d'identité

Uniquement sur rendez-vous

La commune de La Norville dispose d'une borne de recueil des données biométriques pour l'établissement et le renouvellement des cartes nationales d'identité (CNI) et Passeports.

1. Faire une pré-demande en ligne sur passeport.ants.gouv.fr
2. Prendre rendez-vous en ligne sur www.rdv360.com/mairie-de-la-norville
3. Venir au rendez-vous avec les pièces demandées (et leurs copies papier).



Inscription sur les listes électorales

Vous venez de vous s'installer à La Norville ? Pensez à vous inscrire sur les listes électorales en mairie ou en ligne sur www.service-public.fr.
Les demandes d'inscription sont possibles toute l'année. Une date limite est toutefois imposée : elle est fixée à 6 semaines avant le premier tour du scrutin.

Les pièces à fournir sont :

- ☐ CERFA 12669*2 - *disponible en mairie ou sur le site www.lanorville91.fr.*
- ☐ Copie pièce d'identité
- ☐ Copie justificative de domicile de moins de 3 mois

Bientôt 16 ans ?

Pensez au recensement

C'est obligatoire !



www.defense.gouv.fr/jdc

Tous les jeunes âgés de 16 ans doivent se faire recenser dans les 3 mois qui suivent leur date d'anniversaire.

Pour cela, ils doivent se présenter en mairie munis :

- ☐ du livret de famille
- ☐ d'une pièce d'identité.

SERVICE SCOLAIRE



01 69 26 19 06 scolaire@lanorville91.fr
www.lanorville91.fr > à tout âge

Le Service scolaire vous accompagne dans toutes les démarches administratives relatives à la vie scolaire de votre enfant dans les écoles maternelle et élémentaire de La Norville : inscriptions aux activités périscolaires (accueil de loisirs du matin, du soir, études surveillées et restauration scolaire), à l'accueil de loisirs du mercredi et des vacances scolaires, ou calcul de votre quotient familial.

Le Périscolaire - *avant et après la classe*

Accueillis dès 7h30, les enfants peuvent profiter d'espaces aménagés et de jeux calmes pour démarrer en douceur leur journée.

Les temps d'animation et de décompression ainsi que des temps pour « ne rien faire » sont organisés lors de la pause méridienne et des accueils du soir pour de véritables moments de plaisir et de détente : activités sportives ou manuelles, des jeux de sociétés, jeux collectifs...

Rythmes scolaires

École La Galanderie		École Pasteur
de 7h30 à 8h30	Accueil du matin	de 7h30 à 8h15
de 8h30 à 11h30	Temps scolaire	de 8h15 à 11h45
de 11h30 à 13h30	Pause méridienne	de 11h45 à 13h45
de 13h30 à 16h30	Temps scolaire	de 13h45 à 16h15
de 16h30 à 17h15	Goûter	de 16h15 à 17h
de 17h15 à 18h15	Accueil du soir 1 ou étude	de 17h à 18h
de 18h15 à 19h	Accueil du soir 2	de 18h à 19h

En option : études surveillées

Les enfants de l'école Pasteur peuvent bénéficier d'une étude surveillée et encadrée par des enseignants volontaires, rémunérés par la commune et sans surfacturation pour les familles.

Le Petit prince - *accueil de loisirs*

L'accueil de loisirs Le Petit Prince accueille les enfants, habitants ou étant scolarisés à la Norville, âgés de 3 à 11 ans les mercredis et pendant les vacances scolaires. Des animateurs diplômés et formés pour être à l'écoute des enfants encadrent ce temps d'accueil avec un adulte pour huit enfants en maternelle et un adulte pour douze enfants en élémentaire.

Le Petit Prince est accessible uniquement à la journée complète sous réserve d'inscription et de place disponible. Deux options sont proposées :

- journée sans accueil, de 9h à 17h
- journée avec accueil, avec une arrivée entre 7h30 et 9h et un départ entre 17h et 19h.

Le Restauration scolaire

Afin d'offrir une alimentation de qualité, équilibrée et raisonnée, la commune de La Norville a signé l'entente intercommunale de restauration avec les villes de Sainte-Geneviève-des-Bois et Cheptainville le 29 novembre 2022.

Les repas pour les enfants sont ainsi préparés dans la cuisine centrale intercommunale de la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois, puis livrés dans toutes les écoles des communes de l'entente.

Depuis le 1er janvier 2025, des repas végétariens sont proposés chaque jour aux enfants.

Portail Famille

Pour s'inscrire aux accueils périscolaires, au Petit Pince, à la cantine, consulter les menus et le programme des activités, payer en ligne...

Rendez-vous sur
https://lanorville.accueil-famille.fr

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

École maternelle La Galanderie

5, avenue Anatole France
Directrice : Mme Stasiak
01 60 83 34 78
ce.0911375A@ac-versailles.fr
Nombre de classes : 6 *(2024-2025)*



École élémentaire Pasteur

Allée du Petit Pigoreau
Directeur : M. Crabol
01 64 90 08 49
ce.0910403U@ac-versailles.fr
Nombre de classes : 13 *(2024-2025)*



Les inscriptions scolaires

pour les écoles maternelle et élémentaire.

Les inscriptions se font en deux étapes. Tout d'abord, l'inscription administrative auprès du service scolaire de la mairie puis ensuite à l'école.

Qui est concerné ?

Les enfants qui entrent en petite section de maternelle Les nouveaux arrivants sur La Norville

Quels documents à présenter ?

» fiche d'inscription ;
» livret de famille ;
» carnet de santé de l'enfant ;
» justificatif de domicile de moins de 3 mois (*quittance de loyer facture d'électricité, avis d'imposition*) ;
» en cas de divorce ou de séparation, d'un extrait du jugement justifiant la domiciliation de l'enfant.

Quand procéder à l'inscription ?

Les inscriptions débutent dès le mois d'octobre précédant la rentrée.

scolaire@lanorville91.fr
www.lanorville91.fr > à tout âge

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Collège Albert Camus

17, rue du Peuple la Lance
Tél. : 01 64 90 21 20
Email : ce.0911255V@ac-versailles.fr
clg-camus-lanorville.ac-versailles.fr

Collège Jean Moulin

4, rue de la Commune de Paris
Tél. : 01 64 90 24 53
Email : ce.0911152H@ac-versailles.fr
clg-moulin-lanorville.ac-versailles.fr

Lycée René Cassin

17 rue Jean Moulin 91294 Arpajon
Tél. : 01 60 83 29 09
Email : ce.0911632E@ac-versailles.fr
www.lyc-cassin-arpajon.ac-versailles.fr

SERVICE JEUNESSE

01 60 19 26 00 jeunesse@lanorville91.fr
www.lanorville91.fr > à tout âge



Le service jeunesse organise en direction des 11/17 ans de la commune différentes activités collectives sous la forme d'activités de loisirs (mercredis, samedis, vacances scolaires), d'accueil de jeunes (en soirée) et de conduite de projets. Les activités sont élaborées en collaboration avec et pour les jeunes. Une équipe d'animateurs passionnés est présente pour accompagner les jeunes vers l'autonomie, la prise de responsabilité et le fun !

Local des jeunes

avenue Anatole France
01 60 81 99 83

Cet espace est un lieu de loisirs, d'activités, de création de projets et d'échanges avec les animateurs et les jeunes. Ces derniers ont le choix entre des moments de détente ou des activités prévues au programme.
En termes d'équipement, l'espace propose un baby-foot, une table de billard, une table de ping-pong une zone de jeux vidéo et de jeux de société...

Adhésion annuelle : 15€

PÉRIODE SCOLAIRE :
Lundi, mardi et jeudi :
14h30 - 19h
Mercredi : 14h - 19h
Jeudi : 15h00 - 18h30
Vendredi : 19h - 22h

VACANCES SCOLAIRES :
Du lundi au vendredi :
matin & après-midi
les horaires varient en fonction des activités proposées

FERMETURES ANNUELLES :
Une semaine à Noël
Trois semaines en août.

Les bons plans

Opération BAFA - *dès 16 ans*
Deux sessions théoriques BAFA en 2025 sur la commune de La Norville pendant les vacances d'hiver et de printemps. Les Norvillois peuvent bénéficier d'un tarif préférentiel de 230 € (au lieu de 300 €).

Tremplin Jeune Citoyen - *pour les 12 / 17 ans*
Ce dispositif développé par le Département de l'Essonne permet aux jeunes essonniens de bénéficier d'une aide pour financer un projet personnel en contrepartie d'un engagement citoyen.

Chantiers jeunes - *pour les 16 / 18 ans*
Chaque été, la commune de La Norville propose plusieurs chantiers jeunes avec les services techniques municipaux. Ils consistent à réaliser des petits travaux dans la commune (peinture, espaces verts, manutention...).
Chaque chantier se déroule sur une semaine de 35h pour une gratification de 240 € en chèques cadeaux multi enseignes pour cinq jours de travail (ou prorata temporis).



Le Conseil municipal des enfants (CME)

Le CME est une assemblée d'enfants norvillois élus par leurs camarades pour une durée de deux ans. Travaillant au sein d'une ou plusieurs commissions, ils échangent sur leurs idées, conçoivent et réalisent des projets sur différentes thématiques telles que l'environnement, la solidarité, les sports et loisirs.

Ils participent également à la vie de la municipalité (cérémonies, inaugurations...) ainsi qu'à plusieurs sorties durant leur mandat (visites d'institutions, rencontres avec des partenaires...).

Le CME permet de sensibiliser les jeunes conseillers à l'apprentissage de la citoyenneté, d'expérimenter la démocratie et de découvrir le fonctionnement d'une mairie.

Exemples de projets :
• ateliers et ramassage des déchets dans le cadre de l'opération "Essonne propre, Essonne verte",
• création d'un podcast sur la vie quotidienne des Norvillois durant la Première guerre mondiale.

SERVICE URBANISME

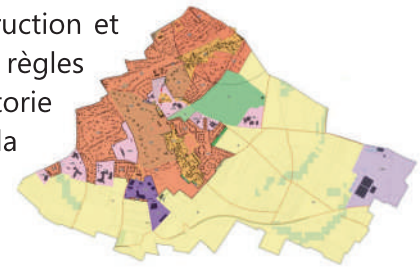
Uniquement sur rendez-vous urbanisme@lanorville91.fr
www.lanorville91.fr > vie quotidienne > urbanisme



Vous avez un projet de construction, d'aménagement ou de démolition ? Le **service urbanisme** vous accompagne pour vérifier si votre projet respecte la réglementation en vigueur. Cette étape vous évitera de vous retrouver devant l'obligation parfois difficile de vous mettre en conformité tôt ou tard (vente, partage, travaux importants...).

Le Plan local d'urbanisme (PLU)

Ce document d'urbanisme encadre les projets de développement, de construction et d'aménagement sur le territoire de la commune. Il fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur l'ensemble du territoire communal et répertorie ainsi toutes les pratiques autorisées au niveau de la construction dans la commune. Une procédure de révision du PLU a été lancée en décembre 2023.
Les différents documents du PLU sont consultables sur notre site internet.



Les autorisation d'urbanisme

L'occupation des sols (constructions, installations, aménagements...) doit faire l'objet d'un contrôle par la mairie qui vérifie si le projet respecte les règles d'urbanisme en vigueur.
Selon la nature des travaux, vous devrez déposer au service urbanisme une déclaration préalable ou un permis. Retrouvez l'ensemble des formulaires et demandes autorisations sur notre site internet.

Demande d'urbanisme

Le Guichet numérique des autorisations d'urbanisme (GNAU) est un portail en ligne permettant aux particuliers et aux professionnels d'effectuer et de suivre toutes les démarches d'urbanisme (certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir...) depuis chez soi grâce à un espace personnel et sécurisé.

Pour accéder au guichet numérique des autorisations d'urbanisme

Rendez-vous sur **https://gnau38.operis.fr/coeuressonne/gnau/?ref=La-Norville**
ou scannez le QR code.

Il n'est pas nécessaire de déposer une demande d'autorisation pour :

- les travaux d'entretien et de réparations ordinaires (sans modification de l'aspect extérieur) ;
- les ravalements ;
- les murs de soutènement ;
- les murs d'une hauteur inférieure à 2m à l'exception des murs de clôture ;
- les constructions ayant une emprise au sol et une surface de plancher inférieure ou égale à 5m² et d'une hauteur inférieure ou égale à 12m ;
- piscines dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à 10m².

Prendre rendez-vous

Vous souhaitez obtenir des renseignements sur la constructibilité d'une parcelle, déposer un dossier d'urbanisme, poser des questions sur votre projet ?

Prenez rendez-vous en ligne sur
https://www.rdv360.com/mairie-de-la-norville-91290-la-norville

Le Service urbanisme reçoit **uniquement sur rendez-vous** :
Lundi et jeudi : 13h30 à 16h
Mardi et vendredi : 8h30 à 12h

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL - CCAS

01 69 26 19 05 ccas@lanorville91.fr
www.lanorville91.fr > Vie quotidienne > Action sociale


Banquet des aînés 2024

Le centre communal d'action sociale est un établissement public local, destiné à venir en aide aux personnes en difficulté par divers moyens, financiers, en nature et en espèce. Il aide au montage des dossiers administratifs et participe à leur instruction...
Le CCAS s'adresse à tous : familles, personnes seules, actifs, demandeurs d'emploi, personnes âgées, personnes en situation de handicap...

Les aides

Demande de logement social

Le CCAS recueille les demandes de logement et assure le lien avec les bailleurs sociaux. Les demandes sont à renouveler tous les ans auprès des bailleurs sociaux..

Demande d'aides sociales

Le CCAS accompagne les personnes pour constituer les dossiers :

- Allocation personnalisée d'autonomie (APA)
- Allocation adulte handicapé (AAH)
- Revenu de solidarité active (RSA)
- Couverture maladie universelle (CMU) : pour toute personne ne pouvant pas bénéficier de la couverture de base,
- Aide médicale d'Etat (AME)
- Logement locatif aidé
- Dossier de surendettement
- Placement de personnes âgées et / ou handicapées.

Demande d'aides financières

Les aides ponctuelles peuvent être attribuées aux ménages en fonction d'un barème :

- Bons de chauffage
- Bons alimentaires

Services utiles

Le portage de repas à domicile

Le service est proposé à toute personne âgée, handicapée ou en convalescence, qui en éprouve le besoin.

La téléassistance

Le service permet aux personnes âgées, par une simple pression sur un bouton de prévenir d'un problème et d'être mis en relation avec une centrale d'écoute, disponible 24h/24, sans avoir à décrocher le téléphone.

Activités proposées

Le CCAS de La Norville propose de nombreuses activités conviviales, culturelles et intergénérationnelles pour les Norvillois âgés de 68 ans et plus :

- Sport - Santé : des activités sportives adaptées ;
- Banquet des aînés
- Semaine bleue
- Des sorties : ciné-goûters,
- Des animations : jeux de société, le P'tit bouillon,

Mutuelle Communale

La commune de La Norville en partenariat avec Nuoma Mutuelle propose une offre de mutuelle santé dite "communale" négociée dans l'intérêt des habitants et des travailleurs de la ville. L'objectif est de faire bénéficier à l'ensemble des Norvillois d'une mutuelle groupée à des tarifs avantageux.

Ce service est accessible à toute personne résidant à La Norville ou non-norvilloise qui travaille à La Norville : les travailleurs indépendants, salariés, chefs d'entreprises, assistantes maternelles, etc.

L'adhésion est ouverte à tous, sans questionnaire médical, limite d'âge, ni conditions de ressources. La commune joue un rôle d'intermédiaire. Seul l'assuré est détenteur du contrat lié avec Nuoma mutuelle.

Quatre niveaux de garanties sont proposés. Les prix par mois oscillent entre 24,70€ pour un jeune en premier niveau de garantie et 152,52€ pour la garantie la plus couvrante pour les plus âgés (tarifs 2025).

SERVICE CULTUREL - MÉDIATHÈQUE

01 64 90 97 72 culture@lanorville91.fr
www.lanorville91.fr > Loisirs > Culture

01 60 83 97 45 mediatheque@lanorville91.fr
www.mediatheques.coeuressonne.fr


Centre culturel

Bienvenue à la médiathèque le Marque-p@ge

La médiathèque municipale le Marque-p@ge vous accueille dans un espace de 170m² où de nombreux documents (livres, périodiques et DVD) sont à votre disposition. Elle est ouverte à tous en libre accès. Vous pouvez venir lire, profiter d'une animation, sans pour autant être inscrit(e). Seul l'emprunt de documents nécessite de s'inscrire à la médiathèque.

Sur des temps dédiés, les bibliothécaires accueillent aussi des groupes (scolaires, centres de loisirs...) et les accompagnent sur des projets autour de la culture.

La médiathèque le Marque-p@ge fait partie du réseau des médiathèques de Coeur d'Essonne Agglomération (CDEA).

Pour recevoir les actualités culturelles de La Norville, inscrivez-vous à notre info-lettre !

Adhésion annuelle : Gratuite
sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile récent.

Horaires d'ouverture :
mardi : 16h15 - 18h
Mercredi :
10h-12h & 14h - 18h
vendredi : 16h15 - 18h
Samedi :
9h30-12h30 & 14h-16h30

Vacances d'été :
les horaires peuvent varier.

Fermeture annuelle :
Une semaine à Noël
Deux semaines en août.

Services utiles

Prêt de documents
Vous pouvez emprunter jusqu'à 30 documents pour une durée de 4 semaines avec la possibilité de les prolonger une fois.

Boîte de retour
En dehors des hotaires d'ouverture, vous pouvez déposer vos documents dans la boîte de retour, située devant la médiathèque (hors fermeture annuelle).

Services aux publics
Postes informatiques, photocopies

Carte de lecteur
La carte est délivrée immédiatement et utilisable dans les 22 médiathèques du réseau CDEA.

Prêt inter-bibliothèques :
Ce service vous permet de faire venir gratuitement à la médiathèque des documents depuis les autres médiathèques du réseau CDEA.

Portail Internet des médiathèques de Coeur d'Essonne : consultation du catalogue, accès à votre compte, prêt de livres numériques, formation en ligne, films...

Programmation culturelle



Spectacles, festivals, ateliers, conférences, expositions..., que ce soit à la salle de spectacles Pablo Picasso, à la médiathèque le Marque-p@ge ou hors les murs, le service culturel de La Norville vous propose une programmation riche et variée pour rythmer vos sorties culturelles de septembre à fin juin. Découvrez la saison culturelle de la ville sur notre site internet et dans la plaquette culturelle mise à disposition à la mairie, à la médiathèque ainsi que dans les salles municipales.

Une carte 4 places vous permet de bénéficier de tarifs réduits pour les spectacles organisés par le service culturel mais également pour ceux des villes d'Arpajon et de Saint-Germain-lès-Arpajon (sauf événements spéciaux).

LOCATION DE SALLES MUNICIPALES



Service vie associative

01 69 26 19 00 vieassociative@lanorville91.fr

www.lanorville91.fr > démarches > Location de salles

La commune de La Norville propose aux Norvillois la location de salles pour organiser des réceptions (mariages, baptêmes, vins d'honneur, soirées...). Suivant la grandeur et les équipements de ces salles, leurs utilisations et leurs tarifs diffèrent.

Le **Service Vie associative** est à votre disposition pour vous renseigner et vous orienter. Pour déposer une demande, vous devez remplir un formulaire de demande de location disponible sur notre site internet et l'envoyer au Service vie associative (par mail ou par papier). En raison d'une forte demande pour les week-ends, il est préférable de déposer au plus tôt votre demande de location.

La vaisselle n'est pas fournie aux utilisateurs des salles. Il est également interdit d'installer du matériel de cuisson (four, barbecue, bouteilles de gaz...).



Salle Rosa Bonheur

Avec une salle de réception d'une superficie de 170 m², la salle Rosa Bonheur permet d'organiser différents événements tels que des mariages, des anniversaires, des fêtes familiales... ainsi que des événements professionnels.

Capacité : 100 personnes
Éléments mis à disposition : tables et chaises, un vidéoprojecteur, un système de sonorisation comprenant six enceintes, bluetooth, lecteur CD et micro, cuisine équipée d'un réfrigérateur, lave-vaisselle et une étuve.micro-onde, frigo, tables et chaises.

Tarifs pour les Norvillois : 669,50€ / week-end • 90€ / 3 heures • 135€ / demi-journée • 220€ / journée
440€ / journée + soirée • supplément de 150€ pour fêtes de fin d'année.

Tarifs pour les Extérieurs : 1 500€ / week-end • 120€ / 3 heures • 180€ / demi-journée • 290€ / journée
610€ / journée + soirée • supplément de 300€ pour fêtes de fin d'année.

Salle La Grange

Située à côté de la mairie et donnant accès au parc de la mairie, la salle La Grange peut être louer pour différents événements : anniversaires d'enfants, réunions familiales, vins d'honneur, baptêmes, verres du souvenir...

Capacité : 30 personnes
Tarifs : 100€ / week-end • 60€ la journée
Éléments mis à disposition : micro-onde, frigo, tables et chaises.



Verre du souvenir



Le foyer de la salle Pablo Picasso peut être mis en location pour les particuliers norvillois et extérieurs pour organiser uniquement un verre du souvenir après des funérailles.

Capacité : 90 personnes
Tarifs : 80€
Éléments mis à disposition : office de cuisine avec étuve, micro-onde et frigo, tables et chaises.

LOISIRS • SPORTS • NATURE

La Commune de La Norville dispose de nombreuses infrastructures municipales et communautaires (CDEA). Certaines sont mises à disposition pour les associations, d'autres sont accessibles au public.

Les lieux réservés aux activités associatives, scolaires et municipales



Salle Pablo Picasso
41, chemin de la Garenne



Maison des associations
1, rue Victor Hugo



Foyer club - La Grange
3, rue Pasteur



Hang'Art
Terrain de foot



Gymnase Alice Milliat
Allée de la Croix Saint-Claude



Salle Louis Namy
avenue Anatole France



Salle Scenazy
Parc de la mairie

Guide des associations

Retrouvez les activités et les coordonnées des associations norvilloises (sportives, culturelles, de loisirs, humanitaires...) dans le Guide des associations.





Courts de tennis
Allée de la Croix Saint-Claude



Complexe sportif Louis Babin - CDEA
route de la Farté Alais



Complexe sportif Lucien Allais - CDEA
2bis, rue de la Commune de Paris

Où profiter de la nature ?



Parc de la mairie
1, rue Pasteur



Deux aires de jeux
Parc de la mairie
Coulée verte



Bois la Garenne
Chemin de la Garenne



Jardin de la médiathèque
5-7, rue Victor Hugo



Les Prés verts
Allée des prés verts



La Pâture - CDEA
Rue Victor Hugo

Où faire du sport en libre accès ?



Terrains de pétanque
Parc de la mairie



Terrain de foot
La Pâture - rue Victor Hugo



City Park
Allée de la Croix Saint-Claude



Parcours VTT
Bois de la Garenne - Allée de la Croix Saint-Claude



Bassin nautique de La Norville - CDEA
chemin de la Garenne

ÉVÉNEMENTS PHARES DE L'ANNÉE



Cérémonie des Voeux du Maire
Janvier



Journée des droits des femmes
Mars



Loto de l'AMSL
Mars



Festival
De jour // De nuit
Mai - juin



Fête de la musique
juin



Fête des écoles
juin



ASSODIA
Forum des associations
Septembre



Ouverture de la saison culturelle
Septembre



Fête des châtaignes
Octobre



Vide-grenier
de la Caisse des écoles
Novembre



Banquet des aînés
Novembre



Téléthon
Décembre

Et tout au long de l'année...



Repare Café



Sorties



Ateliers



Conférences



Commémorations



Spectacles culturels



P'tit bouillon norvillois



Evénements associatifs

BIEN VIVRE ENSEMBLE

Bruits

Aucun bruit (domestique, professionnel, culturel, sportif...) ne doit porter atteinte à la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit.



Les travaux de bricolage et de jardinage (tondeuse à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques...) réalisés par des particuliers ou leur ayants droit ne peuvent être effectués que :

» du lundi au vendredi : 8h30 à 12h et 13h30 à 19h,
» les samedis : 9h à 12h et 15h à 19h,
» les dimanches et jours fériés : interdit.

Les travaux bruyants liés à des chantiers publics ou privés sont interdits :

» du lundi au vendredi : 19h à 8h30 et 12h à 13h30,
» les samedis, dimanches et jours fériés : interdit,

exception faite aux interventions d'utilité publique urgentes.

Des dérogations spéciales peuvent être accordées lors de circonstances particulières. La demande doit être déposée deux mois à l'avance auprès du Maire.

Trottoirs

La propreté des trottoirs incombe à tous les riverains. Les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer les fleurs, feuilles, fruits provenant d'arbres à proximité plus ou moins immédiate, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau en veillant à ne pas obstruer les regards d'eau pluviales. Le recours à des produis phytosanitaires est interdit.

En cas de neige ou de verglas, propriétaires ou locataires sont tenus de racler puis balayer la neige devant leur maison, sur les trottoirs ou banquettes, jusqu'au caniveau en dégageant celui-ci autant que possible. S'il n'existe pas de trottoir, raclage et balayage doivent se faire sur un espace de 1m de largeur à partir du mur de façade ou cloture.

Stationnement



Le stationnement sur les trottoirs n'est pas autorisé. Les trottoirs doivent également rester libres pour les piétons et les poussettes et les fauteuils roulants.

Animaux



Les propriétaires ou gardiens d'animaux sont tenus de tenir en laisse les animaux sur les voies ouvertes à la circulation et sur les domaines publics et privés de la commune (dont le bois de la Garenne, parc de la mairie et coulée verte). Les animaux sont interdits d'accès (même en laisse) aux aires de jeux, cours des écoles, terrains sportifs et cimetières.
Le ramassage des déjections obligatoires sur toute la partie de la voie publique y compris dans les caniveaux, parcs et espaces verts publics.

Déclaration chien



Propriétaire d'un chien d'attaque 1ère catégorie ou d'un chien de garde et défense 2ème catégorie (races staffordshire, mastiffs, tosa, rottweiler), pensez à le déclarer en mairie ! Les chiens appartenant aux catégories « chien d'attaque » ou « chien de garde et de défense » doivent obligatoirement être déclarés en mairie où réside le propriétaire du chien.

Feux



Il est interdit de brûler tout déchet à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels. faire des feux de bois ou de végétaux, en particulier des déchets verts. En cas d'infraction, vous risquez une amende de 4ème classe de 750 €.
Les tontes, tailles d'arbres ou d'arbustes, les végétaux secs... doivent être déposés pour ramassage des déchets verts ou apportés à la déchèterie.

Limitation de vitesse



La vitesse de circulation des véhicules dans toute la commune est limitée à 30km/h à l'exception :

» des zones de rencontres limitées à 20km/h : devant la mairie rue Pasteur et au croisement de la rue Victor Hugo et rue du Bon Puits ;
» de la route de la Ferté Alais et de l'avenue Salvador Allendé limitées à 50km/h.

VILLE PROPRE

Collecte des déchets

Le ramassage des ordures ménagères et des déchets recyclables et des déchets verts fait l'objet d'un calendrier établi par Coeur d'Essonne Agglomération.

En règle générale, la collecte est assurée :

• Pour les résidents des zones pavillonnaires *(sauf rue des pommiers et rue des tilleuls)* :
+ les ordures ménagères et bio-déchets : mardi matin ;
+ le tri sélectif : mercredi après-midi ;
+ les déchets végétaux : lundi matin (entre mars et déc.) ;
+ les encombrants : sur rendez-vous ou à la déchèterie.

• Pour les résidents en habitats collectifs, des rues des pommiers et des tilleuls :
+ les ordures ménagères et bio-déchets : lundi après-midi et jeudi matin ;
+ le tri sélectif : mercredi matin ;
+ les encombrants : Les 2ème et 4ème jeudis matin.



Verres

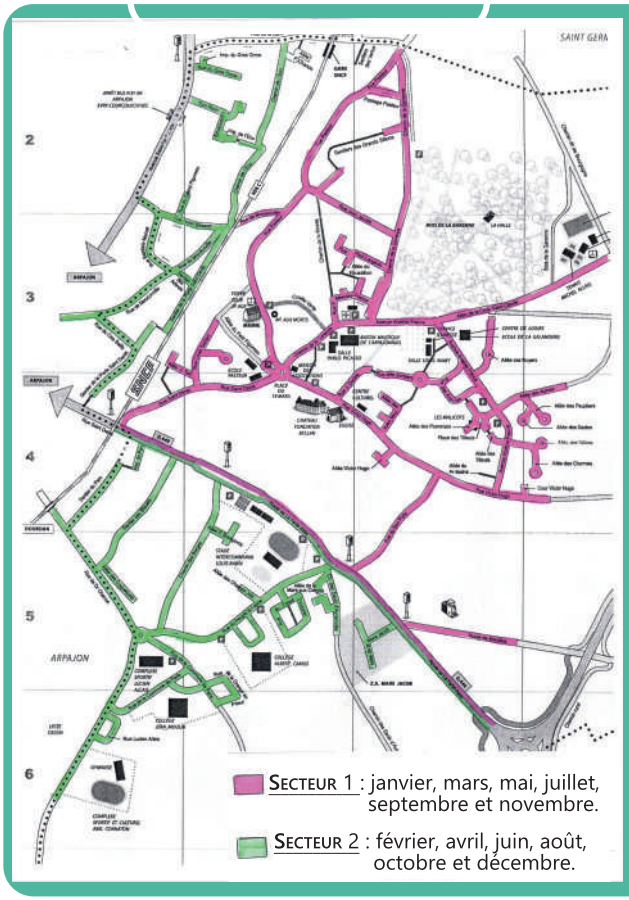
10 bornes d'apport volontaire sont disponibles au sein de la ville.

Où se situent ces bornes ?

- 24, avenue Salvador Allende
- Rue Joséphine Baker
- Parc de la mairie (sortie rue Pasteur)
- Parking Louis Namy, près du cimetière
- Avenue Anatole France
- Parking allée de la Croix Saint-Claude,
- Parking du stade, route de la Ferté Alais
- Rond-point rue de la Commune de Paris.

Par respect pour les riverains, merci de déposer votre verre uniquement entre 8h et 20h, du lundi au dimanche.





Passage de la balayeuse

Un véhicule de nettoyage des voiries, communément appelé « balayeuse », passe dans les rues le 2ème mardi de chaque mois dans les secteurs 1 et 2 en alternance.

Pour faciliter son intervention, nous vous remercions de bien vouloir garer votre voiture sur un parking ou dans votre garage. En effet, afin d'assurer un nettoyage le plus efficace possible, l'accès aux caniveaux doit être dégagé de tout obstacle.



COEUR D'ESSONNE AGGLOMÉRATION

Répartie sur 21 communes et 131 km², Coeur d'Essonne Agglomération compte plus de 203 000 habitants. Cette Agglomération à taille humaine a pour objectif d'offrir à ses habitants des services publics de proximités performants et efficaces et de promouvoir un développement harmonieux du territoire à travers ses grands projets tout en préservant l'environnement.

L'Agglomération exerce des compétences obligatoires et des compétences optionnelles, ainsi que des compétences supplémentaires qui lui sont transférées par les communes membres. En dehors de celles-ci, elle ne peut agir et ce sont les communes qui continuent leur travail.

Les compétences de Coeur d'Essonne Agglomération dans votre quotidien

Éclairage publique



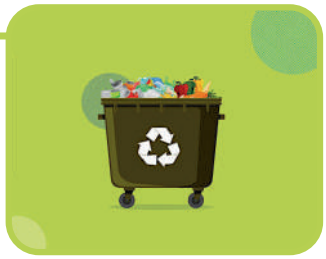
Elle réalise l'entretien, les travaux neufs et la mise en conformité de l'éclairage public et des feux tricolores.
Une panne ? une anomalie ?
N°vert : 0 800 500 191 ou via le formulaire en ligne



Régie publique de l'eau

Eau Cœur d'Essonne assure la distribution, la facturation et l'entretien des réseaux d'eau potable.
Une panne ? une anomalie ? une facture ?
N°vert : 0 800 50 01 91 www.eaucoeurdessonne.fr

Gestion des déchets



Collecte des ordures ménagères, des emballages, papiers, cartons, des bio-déchets, des déchets verts ou en verre, des dépôts sauvages...
Des questions ? Des signalements ?
N°vert : 0 800 293 991 dechets@coeuressonne.fr



Petite enfance

L'Agglomération organise l'accueil des jeunes enfants pour une partie des communes de son territoire.
Un guichet unique petite enfance vous oriente et vous renseigne sur l'offre d'accueil et les différents modes de garde présents sur le territoire.
01 84 63 02 12 guichet.unique@coeuressonne.fr

Accès aux droits



La Maison de justice et du droit (MJD) et la Maison citoyenne de l'accès au droit et à l'emploi (MSAP) proposent des permanences de professionnels du Droit et d'associations spécialisées pour obtenir des informations juridiques et ainsi mieux connaître ses droits et ses obligations.

Des permanences d'aide aux victimes et une présence judiciaire permettant de répondre aux litiges d'ordre civil par la conciliation ou la médiation sont également assurés.
www.coeurdessonne.fr > vos services > accès au droit

Plus d'info sur les compétences de Coeur d'Essonne sur www.coeuressonne.fr

La Norville



Mairie

1, rue Pasteur 91290 La Norville
Tél 01 69 26 19 00
Courriel : etatcivil@lanorville91.fr
Site internet : www.lanorville91.fr
Facebook et Maires&Citoyens : La Norville